

## **ATTESTATION DE PRESENCE**

Je soussigné(e) .....

agissant en tant que <sup>(1)</sup> .....

de l'organisme .....

atteste que M .....

de l'entreprise (ou établissement public) .....

.....

maître d'apprentissage de <sup>(2)</sup> .....

a participé à  une formation  une rencontre  une réunion  un jury

autre (précisez) .....

ayant pour objet <sup>(3)</sup> .....

.....

le ...../...../..... pendant  ½ journée  1 journée

organisé(e) à .....

Fait à .....

Le ...../...../.....

Cachet et signature :

(1) Précisez la fonction du signataire de l'attestation

(2) Précisez le nom d'au moins un des apprentis suivis par le maître d'apprentissage

(3) L'objet doit impérativement être en lien direct avec l'apprentissage

L'implication du maître d'apprentissage dans le parcours de formation de l'apprenti peut permettre le versement d'un bonus annuel de 200 € sous réserve du nombre de jours attestés (minimum 2 jours ou 4 ½ journées par an) et de l'assiduité de l'apprenti en CFA. Ce bonus ne sera versé qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre d'apprentis suivis par le maître d'apprentissage.

Pour cela la présente attestation doit être adressée par l'employeur à la fin de chaque année de formation de l'apprenti, en même temps que l'attestation annuelle envoyée par la Région, à l'adresse suivante :